

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA GARDE-ADHÉMAR**  
**Séance du lundi 24 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 24 novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. François LAPLANCHE-SERVIGNE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers absents : 6

Nombre de pouvoir : 3

Nombre de votants : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 19 novembre 2025

**Etaient présent(e)s :** M. LAPLANCHE-SERVIGNE François - Mme MILHAUD Agnès - M. SIMONIN Georges - M. WINAUD-TUMBACH Georges - M. GAMET Jean-François - M. FARJON Jean-Marc - M. MACON François - Mme HERBERT Maria - Mme BESSON-LLORET Véronique

**Etaient absent(e)s :** Mme COSSIN Sabine - Mme ROLLAND Antoinette - Mme BIDARES-TROCCAZ Emilie - M. FABRE Nicolas - Mme BARBET Christine - Mme MOINE-DOUMENG Isabelle

**Pouvoirs :** Mme COSSIN Sabine donne pouvoir à M. GAMET Jean-François M. FABRE Nicolas donne pouvoir à M. LAPLANCHE-SERVIGNE François Mme MOINE-DOUMENG Isabelle donne pouvoir à Mme BESSON-LLORET Véronique

**Est désigné comme secrétaire de séance :** Jean-François GAMET

---

**DÉLIBÉRATION N°2025 - 74 : Demande de fonds de concours dans le cadre de l'aménagement de la commune et l'amélioration du cadre de vie relatif au projet de rénovation et extension de l'école maternelle communale**

**Vu** l'article L5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux fonds de concours,

**Vu** la délibération n°2025-067 du conseil communautaire de Drôme Sud Provence (CCDSP) du 06 juin 2025 approuvant le règlement d'attribution du fonds de concours relatif à l'aménagement de la commune et à l'amélioration du cadre de vie,

**Considérant** l'attribution d'un montant de 54 156,05 € pour la commune de La Garde-Adhémar,

**Considérant** qu'il est nécessaire de disposer d'un accord concordant entre la communauté de communes et la commune pour acter le financement ;

M. le Maire rapporte au Conseil Municipal que le projet portant sur la rénovation et l'extension de l'école maternelle communale est un projet structurant et entrant dans le cadre de l'attribution du fonds de concours au titre de l'aménagement de la commune et l'amélioration du cadre de vie tel que défini par la CCDSP.

Il convient de déposer ce dossier dans le cadre de l'obtention du fond de concours d'un montant de 54 156,05 € attribué par la CCDSP.

Accusé de réception en préfecture  
025-2025-067-2025-067-2025  
Date de réception préfecture : 25/11/2025

Le plan de financement du projet est joint à la présente délibération.

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE SOLICITER** le fonds de concours attribué par la communauté de communes Drôme Sud Provence à la commune pour un montant de 54 156,05 € pour le projet cité ci-dessus

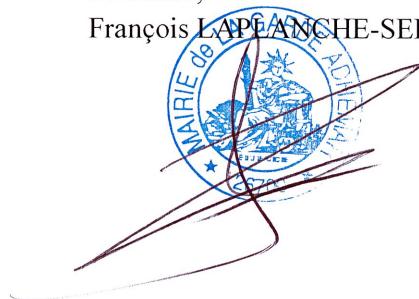
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de solliciter le fonds de concours attribué par la communauté de communes Drôme Sud Provence à la commune pour un montant de 54 156,05 € pour le projet cité ci-dessus

**Vote : POUR 12 CONTRE 0 ABSTENTION 0**

Fait le 24/11/2025

Le Maire,  
François LAPLANCHE-SERVIGNE



Le secrétaire de séance,  
Jean-François GAMET

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J.F. GAMET".